

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP****Le treize juin deux mille vingt-cinq à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

|                                                             |                                               |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS                                       | En exercice : 43<br>Présents à la séance : 30 |
| DATE DE LA CONVOCATION                                      | 06/06/2025                                    |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 20/06/2025                                    |

**OBJET :**

**Avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre la Ville de Gap et  
l'Association Bâtir**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , M. Christophe PIERREL , M. Eric GARCIN , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, M. Olivier BUTEUX procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Alain BLANC, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON, M. Nicolas GEIGER procuration à M. Christophe PIERREL, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Elie CORDIER

**Absent(s) :**

Mme Charlotte KUENTZ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'Association Bâtir œuvre depuis plusieurs années à la socialisation des jeunes par l'habitat et par différentes formes d'incitations dans les domaines où se forge la qualification sociale.

Le partenariat entre l'Association et la Ville de Gap s'est concrétisé par la signature de plusieurs conventions pluriannuelles successives.

Le renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) qui s'impose pour tout montant de subvention supérieur à 23 000 €, a été approuvé par délibération N°2024\_12\_16\_30 du Conseil Municipal du 16 Décembre 2024 et la convention a été signée le 18 Décembre 2024, pour une durée de trois ans (2025-2026-2027).

La Ville de Gap souhaite en 2025 augmenter les subventions versées aux associations et notamment celle versée à l'Association Bâtir.

Un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs en cours est donc nécessaire pour concrétiser l'augmentation de la subvention versée à l'Association Bâtir qui s'élève à 2 709 €, soit une subvention totale de 29 799 €.

### Décision :

Sur avis favorable de votre Commission des Finances réunie le 5 Juin 2025, il est proposé :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Bâtir.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Conseiller Municipal Délégué



Fabien VALERO

Le Secrétaire de Séance



Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 20 JUIN 2025

Affiché ou publié le : 20 JUIN 2025



Direction Générale Vie Sociale

## **Avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs**

entre la Ville de Gap, représentée par Monsieur Roger DIDIER, Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 Juin 2025,

et

l'Association Bâtir régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 73 Boulevard Georges Pompidou à Gap, représentée par son Président, Monsieur Cédryc AUGUSTE.

### **Il est convenu ce qui suit :**

**Préambule** : Le renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) entre la Ville de Gap et l'Association Bâtir a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 Décembre 2024 et la Convention a été signée le 18 Décembre 2024, pour une durée de trois ans (2025-2026-2027).

### **Article 1 - Objet de l'Avenant** :

La Ville de Gap souhaite augmenter la subvention versée à l'Association Bâtir. Cette augmentation s'élève à 2 709 €, soit une subvention totale de 29 799 € pour l'année 2025. Le montant de cette subvention pourra être reconduit en 2026 et 2027.

Fait à Gap, le

Le Maire,

Le Président,

Roger DIDIER

Cédryc AUGUSTE